



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 décembre 2018  
Français  
Original : anglais

**Soixante-treizième session**  
Point 136 de l'ordre du jour  
**Budget-programme pour l'exercice biennal**  
**2018-2019**

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Missions politiques spéciales .....	2
I. Introduction .....	4
II. Récapitulatif des ressources demandées pour 2018-2019 .....	5
A. Prévisions pour l'exercice biennal 2018-2019 .....	5
B. Exécution du budget pour 2018 .....	7
C. Ressources demandées pour 2019 .....	7
III. Observations et recommandations générales .....	21
IV. Recommandation sur les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre .....	25



## Missions politiques spéciales

### Groupe thématique I

#### Envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide

Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité

Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique\*\*\*

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar\*

### Groupe thématique II

#### Équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée\*\*

Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

Groupe d'experts sur le Soudan

Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée

Groupe d'experts sur la Libye

Groupe d'experts sur la République centrafricaine

Groupe d'experts sur le Yémen

Groupe d'experts sur le Soudan du Sud

Groupe d'experts sur la Somalie\*

Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées

Bureau du Médiateur créé par la résolution [1904 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité\*\*\*\*

\* Missions établies au cours de l'année 2018 (voir par. 5 a) à c) ci-après).

\*\* Missions terminées au cours de l'année 2018 (voir par. 4 et 5 d) ci-après).

\*\*\* Précédemment Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud (voir [S/2018/955](#) ; voir par. 5 e) ci-après).

\*\*\*\* Un budget distinct pour 2019 pour le Bureau a été présenté en application de la résolution [72/262 A](#) de l'Assemblée générale (voir également [A/73/352](#) et [A/73/352/Corr.1](#), par. 3).

Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité

Groupe d'experts sur le Mali

Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes\*

### **Groupe thématique III**

#### **Bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions**

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS)

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)

Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)

Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)

## I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport principal du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ([A/73/352](#) et [A/73/352/Corr.1](#)). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 5 décembre 2018.

2. Dans son rapport principal, le Secrétaire général donne un aperçu général des prévisions de dépenses pour 2019 au titre des missions politiques spéciales et de certaines questions relatives aux opérations en général. Comme les années précédentes, cinq additifs à ce rapport sont consacrés aux besoins spécifiques des groupes thématiques I à III et des deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)<sup>1</sup>. Outre les projets de budget présentés au titre du groupe thématique II ([A/73/352/Add.2](#) et [A/73/352/Add.2/Corr.1](#)), le Secrétaire général présente un projet de budget distinct pour l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, qui vient d'être créée ([A/73/352/Add.6](#) et [A/73/352/Add.6/Corr.1](#) et [A/73/352/Add.6/Corr.2](#)).

3. Dans le présent rapport, le Comité consultatif examine les questions d'ordre général concernant toutes les missions politiques spéciales, tandis que ses observations et recommandations au sujet des prévisions budgétaires correspondant aux groupes thématiques I à III, à la MANUA, à la MANUI et à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes font l'objet de rapports distincts<sup>2</sup>.

### **Point sur les mandats des missions et les missions créées ou terminées depuis le précédent rapport du Secrétaire général**

4. On trouvera ci-après des informations sur les mandats des 37 missions pour lesquelles le Secrétaire général présente des prévisions de dépenses pour 2019, à savoir : a) 14 missions ayant un mandat illimité ; b) 22 missions dont le mandat expirera en 2019 ou plus tard ; c) le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, dont le mandat prend fin en décembre 2018 (voir [A/73/352](#) et [A/73/352/Corr.1](#), par. 7 pour de plus amples détails). Au moment de l'examen des prévisions de dépenses pour 2019 au titre des missions relevant du groupe thématique II, le Comité consultatif a été informé que le Conseil de sécurité avait décidé, dans sa résolution 2444 (2018), que le mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée se terminerait le 16 décembre 2018 et que le montant total des crédits demandés au titre du groupe thématique II pour 2019 avait été ajusté en conséquence (voir [A/73/498/Add.2](#), tableau 1). Ainsi, les ressources demandées pour 2019 concernent désormais 36 missions (voir par. 5 c) ci-après) et le montant total des ressources nécessaires pour 2019 est examiné à la section II.C ci-après.

5. Depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général ([A/72/371](#)), les missions suivantes ont été créées, terminées ou élargies (voir [A/73/352](#) et [A/73/352/Corr.1](#), par. 8 et 9 et par. 4 ci-dessus) :

<sup>1</sup> [A/73/352/Add.1](#), [A/73/352/Add.2](#) et [A/73/352/Add.2/Corr.1](#), [A/73/352/Add.3](#), [A/73/352/Add.4](#) et [A/73/352/Add.5](#).

<sup>2</sup> [A/73/498/Add.1](#), [A/73/498/Add.2](#), [A/73/498/Add.3](#), [A/73/498/Add.4](#), [A/73/498/Add.5](#) et [A/73/498/Add.6](#).

a) Le 26 avril 2018, le Secrétaire général a nommé un Envoyé spécial pour le Myanmar, conformément à la résolution [72/248](#) de l'Assemblée générale ;

b) Le 31 mai 2018, le Secrétaire général a nommé un Conseiller spécial pour diriger l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, en application de la résolution [2379 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité ;

c) Le 14 novembre 2018, le Groupe d'experts sur la Somalie a été créé conformément à la résolution [2444 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité<sup>3</sup> ;

d) Le mandat du Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée prendra fin le 16 décembre 2018, conformément à la résolution [2444 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité ;

e) Dans une lettre datée du 31 octobre 2018 ([S/2018/979](#)), le Conseil de sécurité a pris note de la décision du Secrétaire général d'étendre le domaine de compétence de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud à la région de la Corne de l'Afrique dont il a fait part dans sa lettre du 24 octobre ([S/2018/955](#)). Les ressources, humaines et autres, nécessaires au fonctionnement du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique seront financées au moyen des crédits approuvés. Le Comité consultatif a été informé que toute modification apportée au cadre de budgétisation axée sur les résultats serait prise en compte dans le prochain budget.

## II. Récapitulatif des ressources demandées pour 2018-2019

### A. Prévisions pour l'exercice biennal 2018-2019

6. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a prévu l'ouverture de crédits d'un montant de 1 109,6 millions de dollars pour les missions politiques spéciales au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir par. 7 à 9 ci-après). On trouvera à l'annexe I du rapport principal du Secrétaire général un récapitulatif des dépenses à imputer aux crédits ouverts pour l'exercice biennal, qui a été modifié pour tenir compte des changements indiqués au paragraphe 4 ci-dessus (voir annexe I du présent rapport), à savoir :

a) Un crédit d'un montant total de 633,5 millions de dollars pour les missions politiques spéciales en 2018 approuvé par l'Assemblée générale par ses résolutions [72/262 A](#) et [C](#) ; le montant prévu pour l'exercice biennal au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice 2018-2019 pour les missions politiques spéciales s'élevant à 1 109,6 millions de dollars, le solde inutilisé est donc de 476,1 millions de dollars ;

b) Le montant net des ressources nécessaires au financement de 36 missions politiques spéciales pour 2019 estimé à 663,3 millions de dollars par le Secrétaire général (voir par. 4 ci-dessus), soit 187,2 millions de dollars de plus que le solde inutilisé de 476,1 millions de dollars ;

c) Des crédits supplémentaires d'un montant net de 194 millions de dollars que l'Assemblée générale est priée d'ouvrir au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, compte tenu d'un dépassement prévu de 6,8 millions de dollars pour 2018 (voir par. 11 ci-après).

<sup>3</sup> Le Comité consultatif a été informé qu'un projet de budget pour le Groupe d'experts serait présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à la reprise de la soixante-treizième session.

7. Le Comité consultatif rappelle qu'il a été proposé d'inscrire au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 des crédits couvrant une période de deux ans et s'élevant à 1 109,6 millions de dollars pour les missions politiques spéciales, soit 14,8 millions de dollars de moins par rapport au montant de 1 124,4 millions de dollars prévu dans l'esquisse du projet de budget-programme pour le même exercice (voir résolution [71/274](#) de l'Assemblée générale). Le Secrétaire général a attribué la réduction de 14,8 millions de dollars aux gains d'efficacité qu'il est prévu de réaliser dans l'ensemble des missions politiques spéciales en 2018-2019 grâce à la mise en service d'Umoja. Lors de l'examen du projet de budget-programme pour 2018-2019, le Comité a fait observer que sur le montant total des réductions, 14,8 millions de dollars correspondaient aux gains d'efficacité attendus dans les missions politiques spéciales dont le détail n'était pas encore connu, et qu'il ne serait pas possible de vérifier les détails concernant les gains d'efficacité promis avant la présentation des projets de budget des missions pour 2018 et 2019, soit fin 2017 et 2018 respectivement ([A/72/7](#), par. 55 et 63). Dans les projets de budget des missions politiques spéciales pour 2018, les missions n'ont pas prévu de réductions au titre des gains d'efficacité réalisés grâce à la mise en service d'Umoja ou d'autres éléments à l'exception de la MANUA, pour laquelle la réduction rendue possible par les gains d'efficacité qu'elle prévoit de réaliser en 2018 s'élève à 698 900 dollars ([A/72/7/Add.10](#), par. 13). Pour 2019, le Comité consultatif note que le Secrétaire général ne fait état d'aucun gain d'efficacité de ce type dans les projets de budget des missions politiques spéciales.

8. Le Comité consultatif rappelle également que, lors de l'examen du projet de budget pour les missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2016-2017, il a examiné les réductions successives des prévisions de dépenses proposées par le Secrétaire général, sous réserve de gains d'efficacité présumés, pour les exercices biennaux 2012-2013, 2014-2015 et 2016-2017, pour lesquels des réductions de 35 millions, 32 millions et 6 millions de dollars, respectivement, étaient proposées sans que des précisions n'aient été fournies à l'appui des réductions prévues dans les projets de budgets-programmes connexes ([A/70/7/Add.10](#), par. 7 à 10).

9. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019 s'établissent à 1 109,6 millions de dollars mais qu'ils ne tiennent pas compte de la création de quatre nouvelles missions<sup>4</sup> ni de l'élargissement du mandat de quatre missions existantes<sup>5</sup>. Les ressources nécessaires au titre de ces mandats sont donc considérées comme s'ajoutant aux montants demandés au titre des missions politiques spéciales ([A/73/352](#) et [A/73/352/Corr.1](#), par. 79). Au moment de l'examen du projet de budget-programme pour 2018-2019, le Comité consultatif a souligné que le montant des ressources approuvées au titre des missions politiques spéciales lors des exercices précédents était de 7 à 10 % supérieur au montant de 1 109,6 millions de dollars prévu dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir [A/72/7](#), par. 57). **Le Comité consultatif a constaté que le financement des missions politiques spéciales au cours d'un exercice biennal était assujéti aux décisions de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité s'agissant de l'établissement ou du renouvellement des mandats. Ainsi, des crédits ouverts avant le début d'un exercice biennal sont susceptibles d'être modifiés en cours d'exercice. Le Comité a néanmoins estimé**

<sup>4</sup> Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, le Groupe d'experts sur le Mali, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

<sup>5</sup> Le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie.

que, au vu de l'expérience passée, il n'était pas possible d'établir des prévisions précises pour les missions politiques spéciales, (voir [A/70/7/Add.10](#), par. 11 et [A/66/7](#), par. 27). Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour présenter des prévisions budgétaires plus précises pour les missions politiques spéciales au moment de la mise en place du budget-programme annuel pour 2020.

## **B. Exécution du budget pour 2018**

10. Le montant estimatif des dépenses pour 2018 s'élève à 642,2 millions de dollars, tandis que le montant des crédits ouverts s'élève à 635,4 millions de dollars, soit un dépassement de crédit d'un montant estimatif de 6,8 millions de dollars (ou 1,1 %). On trouve au tableau 5 du rapport principal du Secrétaire général un récapitulatif de l'utilisation des ressources financières pour 2018 (montants estimatifs), par groupe thématique. Le tableau 6 fournit un récapitulatif des principaux facteurs expliquant les écarts importants entre les crédits ouverts pour l'exercice 2018 et les dépenses prévues, par mission.

11. Le Secrétaire général indique que le dépassement de coûts prévu pour 2018 s'explique par les dépenses prévues au titre du personnel civil et est en partie contrebalancé par des économies réalisées au titre des dépenses opérationnelles ([A/73/352](#) et [A/73/352/Corr.1](#), par. 73). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépassements des coûts prévus au titre du personnel civil s'expliquaient à la fois par des taux de vacance de postes moins élevés que prévu et par des dépenses effectives plus élevées que prévu au titre des traitements et des dépenses communes de personnel, principalement au titre de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, de la MANUSOM, de la MANUL, de la MANUI, du BINUGBIS et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen. Ces dépassements sont en partie compensés par les économies prévues au titre des dépenses opérationnelles, principalement au titre des installations et des infrastructures de la MANUSOM, de la MANUL et de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, au titre de l'informatique et des communications pour la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, la MANUA et la MANUL, et au titre des opérations aériennes à l'UNOWAS, de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et de la MANUSOM.

## **C. Ressources demandées pour 2019**

12. Le rapport principal du Secrétaire général donne une vue d'ensemble des ressources demandées pour 2019 au titre de 37 missions politiques spéciales, d'un montant net de 665,5 millions de dollars. Le Comité consultatif a demandé que le tableau 7 du rapport soit mis à jour pour intégrer les changements intervenus au titre du groupe thématique II et le fait que les ressources demandées pour 2019 portent désormais sur 36 missions (voir tableau 1 ci-dessous). Ayant demandé des précisions, le Comité a également reçu une version actualisée du tableau 11 du rapport, qui tient compte des ajustements apportés aux ressources nécessaires pour 2019, par grande catégorie de dépenses (voir annexe II).

Tableau 1  
**Récapitulatif des ressources nécessaires pour 2019 (montants estimatifs)**  
**(par groupe thématique)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources approuvées pour 2018<sup>a</sup></i>	<i>Total des ressources proposées pour 2019</i>	<i>Variation (montant)</i>	<i>Variation (pourcentage)</i>
	(1)	(2)	(3) = (2) – (1)	(4) = (3)/(1)
Groupe thématique I	49 294,5	55 900,9	6 606,4	13,4
Groupe thématique II	33 324,6	57 200,5	23 875,9	71,6
Groupe thématique III	292 557,0	302 315,0	9 758,0	3,3
MANUA	148 705,3	141 499,3	(7 206,0)	(4,8)
MANUI	108 630,0	105 775,7	(2 854,3)	(2,6)
<b>Total partiel (net)</b>	<b>632 511,4</b>	<b>662 691,4</b>	<b>30 180,0</b>	<b>4,8</b>
Missions non reconduites <sup>b</sup>	2 185,8	–	(2 185,8)	(100,0)
Ressources correspondant à la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)	686,9	595,5	(91,4)	(13,3)
<b>Total (net)</b>	<b>635 384,1</b>	<b>663 286,9</b>	<b>27 902,8</b>	<b>4,4</b>

<sup>a</sup> Le montant de 635 384 100 dollars des crédits ouverts pour 2018 comprend : a) un montant de 633 521 600 dollars approuvés conformément aux dispositions des résolutions 72/262 A et C de l'Assemblée générale relatives aux missions politiques spéciales ; b) un montant de 1 862 500 dollars approuvé compte tenu des incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2017 (voir résolution 72/262 A de l'Assemblée générale, sect. VII).

<sup>b</sup> Parmi les missions pour lesquelles des ressources ont été approuvées en 2018 mais qui ne seront pas reconduites en 2019 figure le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée.

13. Le montant total des ressources demandées pour 2019 s'élève à 663,3 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 27,9 millions de dollars (4,4 %) par rapport au montant total des crédits approuvés pour 2018. Le Comité consultatif note qu'abstraction faite du montant des ressources demandées pour l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, soit 21,5 millions de dollars (A/73/352/Add.6, A/73/352/Add.6/Corr.1 et A/73/352/Add.6/Corr.2, tableau 2), les ressources nécessaires au titre des missions reconduites s'élèveraient à 641,8 millions de dollars, soit une augmentation de 6,4 millions de dollars (1 %). On trouve aux paragraphes 75 à 79 du rapport principal du Secrétaire général des éléments d'information relatifs aux changements apportés aux crédits demandés pour 2019 au titre de chaque groupe thématique.

14. Un récapitulatif des variations entre les ressources approuvées pour 2018 et les ressources proposées pour 2019, par mission, est présenté dans le tableau 8 du rapport principal du Secrétaire général et des estimations ventilées par mission dans le tableau 10. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des ressources nécessaires en 2019 s'expliquait principalement par : a) l'application en 2019 de taux de vacance de postes inférieurs à ceux prévus au budget en 2018, compte tenu des taux moyens effectifs de vacance de postes en 2018 ; b) des dépenses de personnel civil plus élevées que prévu, sur la base des traitements et indemnités effectivement perçus par les titulaires de ces postes ; c) la création proposée de nouveaux postes, principalement au titre de l'Équipe d'enquêteurs des

Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, de la MANUSOM, de la MANUL et de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Ces augmentations sont en partie compensées par des réductions au titre du personnel militaire et du personnel de police, principalement à la MANUI, au BINUGBIS et à la MANUSOM, ainsi qu'au titre des dépenses opérationnelles, essentiellement au titre de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et de la MANUL. Les observations et recommandations formulées par le Comité au sujet des prévisions de dépenses des différentes missions sont consignées dans ses rapports correspondants<sup>2</sup>.

### Effectifs nécessaires pour 2019

15. Compte tenu des changements intervenus au titre du groupe thématique II (voir par. 4 ci-dessus), le Comité consultatif a également demandé une version révisée du tableau 9 du rapport principal du Secrétaire général, qui récapitule l'ensemble des effectifs civils proposés, par groupe thématique, exception faite de la mission non reconduite en 2018 (voir tableau 2 ci-dessous). On trouve dans le tableau 12 du rapport principal le nombre, la catégorie et la classe des postes civils proposés pour chaque mission.

Tableau 2

### Récapitulatif de l'effectif civil proposé (par groupe thématique)

	<i>Effectif approuvé pour 2018</i>	<i>Effectif proposé pour 2019</i>	<i>Variation</i>	<i>Variation (pourcentage)</i>
	(1)	(2)	(3) = (2) – (1)	(4) = (3)/(1)
Groupe thématique I	302	307	5	1,7
Groupe thématique II	111	244	133	119,8
Groupe thématique III	1 316	1 426	110	8,4
MANUA	1 237	1 206	(31)	(2,5)
MANUI	852	800	(52)	(6,1)
<b>Total partiel</b>	<b>3 818</b>	<b>3 983</b>	<b>165</b>	<b>4,3</b>
Missions non reconduites <sup>a</sup>	7	–	(7)	(100,0)
<b>Total</b>	<b>3 825</b>	<b>3 983</b>	<b>158</b>	<b>4,1</b>

<sup>a</sup> Parmi les missions pour lesquelles des ressources ont été approuvées en 2018 mais qui ne seront pas reconduites en 2019 figure le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée.

16. Le Secrétaire général propose de porter l'effectif civil de 3 825 à 3 983 personnes, ce qui représente une augmentation globale de 158 postes (4,1 %). Le Comité consultatif note que, si l'on exclut les 135 postes proposés pour l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (voir [A/73/352/Add.6](#), [A/73/352/Add.6/Corr.1](#) et [A/73/352/Add.6/Corr.2](#), tableau 3), cela correspond à une augmentation de 23 postes pour les missions reconduites (0,6 %). Les variations concernant le personnel civil s'expliquent par : a) des augmentations nettes du nombre de postes au titre de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (135), de la MANUSOM (48), de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (37), de la MANUL (34), du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (3) et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie (2) ; b) des réductions nettes du nombre de postes de la MANUI (52), de la

MANUA (31), du BINUGBIS (7), de la mission pour l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (2), de l'UNOWAS (1) et de l'Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (1) (voir [A/73/352](#) et [A/73/352/Corr.1](#), par.81). Un récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter au nombre et à la classe des effectifs civils pour 2019 figure à l'annexe XII du rapport principal du Secrétaire général. Les observations et recommandations formulées par le Comité au sujet des prévisions relatives aux effectifs nécessaires pour les différentes missions sont consignées dans ses rapports correspondants<sup>2</sup>.

17. S'agissant du statut contractuel des chefs de bureau, le Comité consultatif note, d'après les informations qu'il a reçues suite à sa demande de précisions, que tous les chefs de bureau travaillent à plein temps, à l'exception de quatre d'entre eux qui sont engagés en vertu d'un contrat-cadre<sup>6</sup> et d'un travaillant en échange d'un traitement symbolique de un dollar par an<sup>7</sup>. Ayant sollicité un supplément d'informations, le Comité a été informé que les engagements en vertu d'un contrat-cadre étaient prévus au budget pour une période de neuf mois en 2019 et qu'un contrat correspondant à un traitement symbolique de un dollar par an n'est accordé que dans des circonstances exceptionnelles pour des postes de haut niveau.

#### *Taux de vacance et postes vacants*

18. Le Comité consultatif note qu'en réponse à ses précédentes demandes ([A/71/595](#), par. 17 et 46), qui ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/272 A, l'annexe X du rapport principal du Secrétaire général contient : a) des informations sur les taux de vacance de postes approuvés et effectifs pour 2018 et b) les taux de vacance de postes proposés pour 2019, et que l'annexe XI contient des informations sur les postes qui, au 30 avril 2018, étaient vacants depuis deux ans ou plus (voir [A/73/352](#) et [A/73/352/Corr.1](#), par. 83 et 84).

19. Les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif au sujet des taux de vacance de postes et des postes vacants dans les différentes missions sont consignées dans ses rapports correspondants<sup>2</sup>. **Le Comité rappelle que : a) les taux de vacance prévus dans les projets de budget devraient, autant que faire se peut, être calculés sur la base des taux effectifs ; lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés ; b) les postes vacants doivent être pourvus rapidement, comme l'a demandé l'Assemblée générale ; c) de façon générale, il convient d'examiner en quoi les postes restés vacants depuis au moins deux ans demeurent nécessaires et de justifier leur maintien dans les projets de budget, faute de quoi, il convient d'en proposer la suppression (voir [A/72/7/Add.10](#), par. 26).**

20. Le Comité consultatif a également demandé et reçu des informations sur l'affectation temporaire de membres du personnel à des postes vacants de rang supérieur, qui donne lieu au versement d'indemnités de fonctions<sup>8</sup>. Au 30 septembre 2018, on comptait 38 affectations de ce type, qui concernaient les missions politiques

<sup>6</sup> Il s'agit du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar.

<sup>7</sup> Il s'agit de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité. Le poste est actuellement vacant et les fonctions y afférentes sont assurées par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

<sup>8</sup> Les dispositions régissant l'octroi de l'indemnité de fonctions figurent dans les documents suivants : disposition 3.10 du Règlement du personnel ([ST/SGB/2018/1](#)) et les instructions administratives [ST/AI/1999/17](#), [ST/AI/1999/17/Amend.1](#) et [ST/AI/2003/3](#).

spéciales suivantes : le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre (1), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie (3), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud (1), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (4), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi (5), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar (1), la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (4), le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud (1), le BINUGBIS (2), la MANUSOM (2), le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (2), la MANUL (3) et la MANUA (9). Le Comité a formulé des observations et des recommandations à cet égard dans ses rapports correspondants<sup>9</sup>. Il rappelle que le Comité des commissaires aux comptes, dans son rapport sur l'Organisation des Nations Unies pour l'année terminée en 2017, a fait observer que l'octroi d'indemnités de fonctions n'avait pas été limité à des cas exceptionnels pendant l'exercice biennal 2016-2017 et que l'Organisation des Nations Unies avait déclaré que le recours excessif aux vacances de postes temporaires constituait l'un des principaux obstacles à une bonne planification du personnel dans l'Organisation [voir [A/73/5 \(Vol. I\)](#), par. 93 à 99, et [A/73/430](#), par. 34 et 35]. **Le Comité compte que tous les postes vacants seront pourvus rapidement et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de mener à bien dans les meilleurs délais le recrutement aux postes actuellement pourvus moyennant l'octroi d'une indemnité de fonctions. En outre, le Comité recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général d'inclure des renseignements sur les affectations temporaires donnant lieu à des indemnités de fonctions et sur l'état d'avancement des procédures de recrutement dans le cadre de l'ensemble des projets de budget en 2019, y compris les budgets des opérations de maintien de la paix et le budget-programme.**

#### **Budgétisation des coûts afférents aux postes de coordonnateurs résidents et aux capacités d'appui connexes dans les missions politiques spéciales**

##### *Contexte*

21. Le Comité consultatif rappelle que, jusqu'en 2018, dans le cas des missions politiques spéciales dans lesquelles des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général assument aussi les fonctions de coordonnateur résident, de représentant résident ou de coordonnateur de l'action humanitaire, les traitements et dépenses communes de personnel afférents à ces postes étaient inscrits au projet de budget des missions politiques spéciales correspondantes à hauteur de 50 % de leur coût total, et que l'autre moitié du coût était imputée au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (voir [A/72/7/Add.10](#), par.24, et [A/70/7/Add.48](#), par. 17). Dans sa résolution [71/272 B](#), l'Assemblée générale a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle le mécanisme de partage des coûts devrait également inclure, outre les dépenses de personnel, les dépenses d'appui opérationnelles, y compris les voyages (voir [A/70/7/Add.48](#), par. 17).

22. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution [72/279](#), l'Assemblée générale a décidé de confier au système des Nations Unies pour le développement un mandat de coordination spécial, indépendant, impartial, autonome et axé sur le développement durable en dissociant les fonctions de coordonnateur résident de celles de représentant résident du PNUD, et de doter le système des coordonnateurs résidents d'un financement suffisant, comme décrit au paragraphe 10 de la résolution, à

<sup>9</sup> Voir [A/73/498/Add.1](#), par. 9, [A/73/498/Add.2](#), par. 9, [A/73/498/Add.3](#), par. 9, et [A/73/498/Add.4](#), par. 12.

compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019<sup>10</sup>. En application de cette résolution, 129 postes de coordonnateur résident au total doivent être transférés de la tutelle du PNUD à celle du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Dans ce contexte, le Contrôleur de l'ONU, dans une lettre datée du 30 août 2018, a prié le Comité d'approuver la création au Secrétariat de 129 postes de coordonnateur résident à financer au moyen de ressources extrabudgétaires. Il était indiqué dans la lettre que sur ces 129 postes, 12 (10 postes de Sous-secrétaire général et 2 postes de classe D-2) figuraient au tableau d'effectifs d'opérations de maintien de la paix ou de missions politiques spéciales. Le Comité avait considéré à l'époque que l'Assemblée devrait continuer d'examiner ces postes dans le cadre de l'examen des budgets des opérations de maintien de la paix ou des missions politiques spéciales concernées jusqu'à ce qu'elle décide d'en faire autrement (voir [A/73/579](#), par.12).

23. L'Assemblée générale est actuellement saisie du rapport du Secrétaire général sur les prévisions budgétaires révisées relatives au système des coordonnateurs résidents au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) ([A/73/424](#)) et du rapport correspondant du Comité consultatif ([A/73/579](#))<sup>11</sup>. Le Comité a été informé qu'en fait, au lieu des 12 postes évoqués dans la lettre susmentionnée du Contrôleur (voir par. 22 ci-dessus), on comptait en réalité 11 postes inscrits au tableau d'effectifs d'opérations de maintien de la paix et de missions politiques spéciales, étant donné qu'un des postes de Sous-secrétaire général se trouvait au Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, qui relève du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme (voir [A/73/579](#), par. 13). **Le Comité note le caractère contradictoire des informations fournies concernant le nombre de postes dont les titulaires assument une deuxième voire une troisième fonction dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales.** À l'occasion de son examen des projets de budget des missions politiques spéciales pour 2019, qui incluent des crédits pour six missions dotées de coordonnateurs résidents (voir [A/73/352/Add.3](#), [A/73/352/Add.4](#) et [A/73/352/Add.5](#)), le Comité note qu'il est nécessaire de préciser certains points, comme la séparation des fonctions, les capacités d'appui et les dispositions administratives, qui sont examinés aux paragraphes 24 à 28 ci-après.

*Budgétisation des coûts afférents aux postes de coordonnateurs résidents et aux capacités d'appui connexes*

24. Dans son rapport à l'Assemblée générale sur les prévisions budgétaires révisées relatives au système des coordonnateurs résidents, le Secrétaire général indique que, le cas échéant et selon le contexte, les coordonnateurs résidents continueront d'être investis d'une deuxième fonction, celle de coordonnateur des opérations humanitaires, et d'une troisième, celle de représentant spécial adjoint du Secrétaire général. Pour ces postes déployés dans des missions de maintien de la paix ou des

<sup>10</sup> Chaque année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le système serait financé moyennant : a) le prélèvement d'une redevance de 1 %, à retenir à la source, sur les contributions de tierces parties aux ressources autres que les ressources de base affectées selon de stricts critères aux activités connexes de développement des Nations Unies ; b) le doublement du montant actuellement prévu dans l'accord de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement entre les entités du système des Nations Unies pour le développement ; c) le versement de contributions volontaires, prévisibles et pluriannuelles à un fonds d'affectation spéciale destiné à accompagner la période de mise en place initiale.

<sup>11</sup> Le Secrétaire général invite l'Assemblée à ouvrir un crédit d'un montant de 13,6 millions de dollars sous forme de subvention au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019. Ce montant représente la part revenant à l'Organisation au titre de l'accord de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement pour 2019, en application des dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 10 de la résolution 72/279.

missions politiques spéciales, le système des coordonnateurs résidents nouvellement établi versera 50 % des traitements et des dépenses communes de personnel, et les 50 % restants continueront d'être acquittés par la mission dans laquelle le coordonnateur est en poste (voir A/73/424, par. 20). Le Secrétaire général indique que les traitements et les dépenses communes de personnel afférents à ces postes sont inscrits au projet de budget pour 2019 à hauteur de 50 % de leur coût total dans le cas de six missions politiques spéciales (BINUGBIS, MANUSOM, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, MANUL, MANUA et MANUI) (voir A/73/352 et A/73/352/Corr.1, par. 82). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur les titres fonctionnels des postes dont les titulaires jouent deux, voire trois rôles, en 2018 et le feront en 2019 dans les six missions (voir tableau 3 ci-dessous).

Tableau 3

**Titres fonctionnels des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général qui continuent également à faire fonction de coordonnateur résident ou de coordonnateur de l'action humanitaire en 2019**

Mission	Approuvé pour 2018		Proposé pour 2019	
	Classe	Titre fonctionnel	Classe	Titre fonctionnel
BINUGBIS	D-2	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/ Coordonnateur résident/Représentant résident	D-2	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/ Coordonnateur résident
MANUSOM	Sous-Secrétaire général	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/ Coordonnateur résident/ Coordonnateur de l'action humanitaire/ Représentant résident	Sous-Secrétaire général	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/ Coordonnateur résident/ Coordonnateur de l'action humanitaire
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	Sous-Secrétaire général	Coordonnateur spécial adjoint/ Coordonnateur résident/ Coordonnateur de l'action humanitaire/ Représentant résident	Sous-Secrétaire général	Coordonnateur spécial adjoint/ Coordonnateur résident/ Coordonnateur de l'action humanitaire/
MANUL	Sous-Secrétaire général	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/ Coordonnateur résident/ Coordonnateur de l'action humanitaire/ Représentant résident	Sous-Secrétaire général	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/ Coordonnateur résident/ Coordonnateur de l'action humanitaire

Mission	Approuvé pour 2018		Proposé pour 2019	
	Classe	Titre fonctionnel	Classe	Titre fonctionnel
MANUA	Sous-Secrétaire général	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/ Coordonnateur résident/ Coordonnateur de l'action humanitaire/ Représentant résident	Sous-Secrétaire général	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/ Coordonnateur résident/ Coordonnateur de l'action humanitaire
MANUI	Sous-Secrétaire général	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/ Coordonnateur résident/ Coordonnateur de l'action humanitaire/ Représentant résident	Sous-Secrétaire général	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/ Coordonnateur résident/ Coordonnateur de l'action humanitaire

25. Le Comité consultatif note qu'il ressort du tableau 3 ci-dessus que si les représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général n'exerceront plus les fonctions de représentant résident du PNUD à compter de 2019, les fonctions de coordonnateur résident ne seront pas dissociées de celles des représentants spéciaux adjoints et/ou des coordonnateurs de l'action humanitaire dans les missions.

26. En ce qui concerne les capacités essentielles d'appui aux nouveaux coordonnateurs résidents au niveau des pays, le Secrétaire général propose que les services organiques de chaque bureau de coordonnateur résident comprennent au moins cinq membres pour assurer les fonctions essentielles nécessaires à une coordination efficace<sup>12</sup>. Le budget du fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées du système des coordonnateurs résidents figure à l'annexe II du rapport correspondant du Secrétaire général (A/73/424). Toutefois, dans le projet de budget de la MANUI pour 2019, le Secrétaire général indique qu'il incombe au Bureau de la coordination des activités de développement de la mission d'aider la Représentante spéciale adjointe, Coordinatrice résidente et Coordinatrice des opérations humanitaires à s'acquitter des tâches associées à la fonction de coordinatrice résidente [A/73/352/Add.5, par. 56 b)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des renseignements sur les capacités d'appui mobilisées pour exécuter les activités de développement prescrites dans le cadre des différentes missions concernées (voir le tableau 4 ci-après). **Le Comité note que les ressources demandées au titre des capacités d'appui aux Coordonnateurs résidents de la MANUA, de la MANUI et du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban semblent faire double emploi avec les capacités essentielles d'appui qui seront fournies dans le cadre du nouveau système des**

<sup>12</sup> Ces fonctionnaires devront être des spécialistes des domaines suivants : coordination et planification stratégique (P-5), économie (P-4 ou administrateur recruté sur le plan national), suivi et évaluation, communication et partenariats stratégiques (3 administrateurs recrutés sur le plan national) (voir A/73/424, par.12 et 92 à 96).

coordonneurs résidents grâce au fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées.

Tableau 4  
Capacités d'appui en rapport avec les activités de développement dans les missions

<i>Mission</i>	<i>Unité</i>	<i>Postes</i>
MANUA	Groupe du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 AN, 1 AL
MANUI	Bureau de la coordination des activités de développement	1 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 10 AN, 2 AL
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	Groupe de la coordination	1 P-5, 1 P-4, 1 AN

*Abbreviations* : AL : agent local ; AN : administrateur recruté sur le plan national.

27. **Compte tenu du fait que le système redynamisé des coordonneurs résidents a été récemment établi et commencera à fonctionner à partir de 2019, le Comité consultatif n'a pas d'objection aux ressources demandées pour 2019 pour les six missions. Toutefois, il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'examiner, dans le cadre des prochains projets de budget, les arrangements proposés s'agissant des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général assumant une deuxième voire une troisième fonction et des capacités d'appui connexes dans les six missions en question pour s'assurer qu'ils sont conformes aux dispositions de la résolution 72/279 de l'Assemblée. Le Comité estime également qu'il convient de continuer à réfléchir à la façon dont les coûts opérationnels connexes en rapport avec ces postes devront être inscrits aux budgets de ces missions politiques spéciales (voir par. 21 ci-dessus). En outre, le Comité compte qu'une démarche cohérente sera également adoptée s'agissant de ces postes dans les opérations de maintien de la paix concernées ainsi que des postes relevant du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient dans le projet de budget-programme pour 2020 (voir par. 23 ci-dessus).**

28. Concernant les arrangements administratifs destinés à appuyer les bureaux des coordonneurs résidents, le Secrétaire général indique que le PNUD fournira des services d'appui administratif et opérationnel (gestion des locaux et des installations, administration générale, finances et achats, questions juridiques et information, communication et technologie) aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays selon un modèle de facturation par service (A73/424, par. 21). **Le Comité consultatif note qu'aucune information à ce sujet n'est fournie dans les projets de budget pour 2019 des six missions politiques spéciales concernées, et compte que les informations pertinentes seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport.**

## Dépenses opérationnelles pour 2019

29. Les ressources nécessaires au titre des dépenses opérationnelles pour 2019 présentées à l'annexe II du présent rapport concernent 36 missions (voir le paragraphe 12 ci-dessus). Dans la présente section, le Comité consultatif examine des questions intéressant l'ensemble des missions ; ses observations et recommandations relatives aux prévisions de dépenses opérationnelles pour chaque mission en 2019 sont consignées dans ses rapports correspondants<sup>2</sup>. Le Comité y a formulé des observations et des recommandations précises concernant les services de consultants, les voyages, les installations et les infrastructures et les transports terrestres (voir [A/73/498/Add.1](#), par. 20 et 27; [A/73/498/Add.3](#), par. 32, 34, 36 et 39; [A/73/498/Add.4](#), par. 18 et 20; [A/73/498/Add.5](#), par. 22 et 23; [A/73/498/Add.6](#), par. 21).

### *Opérations aériennes*

30. Le montant des ressources demandées au titre des opérations aériennes pour 2019 s'élève à 37,4 millions de dollars, alors que le montant des crédits approuvés pour 2018 était de 42,6 millions de dollars et que le montant des dépenses effectivement engagées à ce titre en 2017 était de 37 millions de dollars. Le montant des crédits demandés pour 2019 représente donc une diminution de 5,1 millions de dollars (soit 12,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2018. L'annexe IV du rapport principal du Secrétaire général contient des informations, ventilées par mission, relatives au budget approuvé et au projet de budget ainsi que le nombre d'heures de vol effectuées et le nombre d'heures de vol prévues pour 2017, 2018 et 2019. Le Secrétaire général indique que sur la totalité des crédits demandés pour 2019 au titre de 12 missions politiques spéciales, les crédits devant servir à financer les opérations aériennes de quatre missions (la MANUSOM, la MANUA, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et la MANUL) représentent 77,3 % du montant global. Il indique également que par rapport à 2018, huit missions disposant de ressources destinées aux opérations aériennes les verront diminuer en 2019, que dans le cas de deux missions, les crédits prévus à ce titre pour 2019 sont restés relativement identiques à ceux de 2018 et que les ressources financières des deux dernières missions (le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes nouvellement créée) devraient augmenter en 2019 (voir [A/73/352](#) et [A/73/352/Corr.1](#), par. 61 et annexe IV).

31. Le Comité consultatif a été informé, en réponses à ses questions à ce sujet, que la réduction globale de 5,1 millions de dollars (soit 12,1 %) au titre des opérations aériennes des missions politiques spéciales pour 2019 résultait de la négociation de marchés moins onéreux grâce à une mise en concurrence des prestataires et de l'examen des besoins dans le domaine de l'aviation mené dans les missions à la demande du Secrétaire général, et que les réductions concernaient principalement les ressources demandées pour l'UNOWAS/le BINUGBIS/l'Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (ces missions partagent les appareils), la MANUSOM, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, la MANUA et la MANUI. Le Comité a également été informé que les réductions proposées n'auraient pas d'incidence négative sur les opérations des missions concernées. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations sur le partage des coûts afférents aux aéronefs entre les missions politiques spéciales, qui comportaient notamment des renseignements sur les types d'appareils concernés, les pourcentages appliqués au partage de l'utilisation et la capacité (nombre de sièges) (voir tableau 5 ci-dessous).

Tableau 5  
Partage des coûts afférents aux aéronefs entre les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix

Type d'appareil	Nombre total de sièges disponibles	Mission	Pourcentage
Learjet 60	7 passagers (VIP)	UNOWAS	75
		BINUGBIS	20
		Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	5
DHC-8-100	37 passagers	MANUSOM	30
DHC-7	48 passagers	BANUS	70
2 MI-8 MTV	22 passagers		
HS-125	14 passagers	MANUI	55
		Yémen	45

*Respect de la politique d'achat anticipé des billets d'avion*

32. Le Comité consultatif a déjà évoqué la persistance de la faiblesse des taux de respect de la politique faisant obligation aux missions politiques spéciales de réserver les billets 16 jours à l'avance (voir [A/72/7/Add.10](#), par. 37; [A/71/595](#), par. 32 et [A/70/7/Add.10](#), par. 37). À l'annexe VII de son rapport principal, le Secrétaire général donne des informations sur les taux annuels de respect de la politique de réservation anticipée, comme demandé par le Comité. Le Comité note que, d'après ces informations, les taux de respect de cette politique demeurent dans l'ensemble faibles pour la plupart des missions relevant des groupes thématiques I et III et pour la MANUA et la MANUI. En outre, pour plus d'une douzaine de missions, dont plus de la moitié relève du groupe thématique II, ces taux ont régressé en 2018 par rapport à 2017. Sur l'ensemble des missions, une seule relevant du groupe thématique I a dépassé le taux cible de 70 % de respect de la politique fixé par le Secrétariat depuis 2016 (Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève).

33. Le Comité consultatif note en outre que pour expliquer ces résultats, le Secrétaire général invoque dans son rapport principal les mêmes motifs que ceux qu'il avait déjà mentionnés dans son rapport précédent (voir [A/73/352](#) et [A/73/352/Corr.1](#), par. 67, et [A/72/371](#), par. 97), en affirmant que le plein respect des délais fixés dépend exclusivement de facteurs extérieurs. Le Comité continue de penser que cette explication est insuffisante (voir [A/72/7/Add.10](#), par. 36). **Tout en étant conscient que dans certains cas, cette situation tient à la nature des activités confiées aux missions et aux voyages à entreprendre pour les mener à bien ainsi qu'au caractère imprévisible de certains voyages, le Comité déplore de nouveau que l'obligation de réserver les billets 16 jours à l'avance n'ait pas été mieux respectée globalement. Le Comité réaffirme qu'il compte que les raisons expliquant la faiblesse des taux seront étudiées et que le nécessaire sera fait pour que les règles relatives à l'achat anticipé soient mieux respectées, ce qui permettra de faire des économies en réservant à l'avance les billets pour les déplacements prévisibles, en particulier ceux liés aux formations (voir [A/72/7/Add.10](#), par. 37; [A/71/595](#), par. 32 et [A/70/7/Add.10](#), par. 37). En outre, reconnaissant que certains voyages peuvent, et doivent être planifiés, mais que**

cela n'est pas possible pour d'autres, le Comité est d'avis que le Secrétaire général pourrait étoffer l'annexe de son rapport principal consacrée à cette question en expliquant la faiblesse des taux de respect de la politique pour chaque mission et en indiquant le nombre de voyages planifiés et le nombre de voyages imprévus effectués à l'intérieur et à l'extérieur des zones de mission.

34. En outre, le Comité consultatif reste d'avis que, compte tenu des moyens de communication toujours plus nombreux et perfectionnés qu'offrent les nouvelles technologies, les prévisions de dépenses au titre des voyages auraient dû pouvoir être davantage revues à la baisse (voir [A/71/595](#), par. 30). Il rappelle les observations qu'il a déjà formulées sur la bonne utilisation des ressources destinées aux voyages et souligne en particulier qu'avant d'autoriser un voyage, il importe avant tout de déterminer si des contacts directs sur place sont nécessaires à l'exécution d'un mandat (voir [A/72/7](#), par. 107). Le Comité réaffirme en outre que les missions doivent, dans la mesure du possible, compenser l'augmentation des crédits demandés au titre des voyages dans certains domaines en recourant ailleurs à d'autres moyens de communication (voir [A/72/7/Add.10](#), par. 39).

#### *Dotations en véhicules et en matériel informatique*

35. On trouve dans les tableaux 3 et 4 du rapport principal du Secrétaire général des renseignements sur les dotations en véhicules et en matériel informatique proposées pour 2019 pour le personnel des missions politiques spéciales auxquelles le Département de l'appui aux missions apporte son soutien. Les tableaux indiquent que, dans l'ensemble, les dotations en véhicules et en matériel informatique proposées pour 2019 sont 16,4 % et 4,9 % plus élevées, respectivement, que le niveau des dotations standard.

36. Le Comité consultatif note que les coefficients de dotation tendent à dépasser de plus en plus les coefficients fixés dans le Manuel des coûts et coefficients standard depuis quelques années<sup>13</sup> (voir [A/72/7/Add.10](#), par. 42). Il rappelle que le coefficient véhicules/effectifs du Manuel a été mis à jour à la suite de la réduction du nombre de véhicules excédentaires au cours de l'exercice 2016/17 (voir [A/72/789](#), par. 44 et annexe II). Il note que, bien que le coefficient découlant de la dotation proposée pour 2019 soit plus faible que celui proposé pour 2018, il reste au niveau accru de 2017, qui était supérieur à celui de 2016. Si des éléments sont fournis pour justifier l'augmentation de la dotation en matériel informatique demandée, comme les besoins liés aux installations de formation, aux cybercafés, au système de suivi des véhicules CarLog et les délais de réparation du matériel (voir [A/73/352](#) et [A/73/352/Corr.1](#), par. 60), aucune justification particulière n'est fournie concernant la dotation en véhicules plus élevée que la normale proposée, si ce n'est que le Département a noté que certaines missions possédaient davantage de véhicules que ce qui est prévu au titre de la dotation standard et qu'il faut également prendre en considération les conditions d'opération des missions, qui doivent dans certains cas plus que dans d'autres être adaptées (ibid., par. 59). **Le Comité réaffirme qu'il faut examiner et inverser la tendance consistant à dépasser les ratios fixés pour la dotation en véhicules, en ordinateurs et en matériel informatique de rechange (voir [A/72/7/Add.10](#), par. 42). Il compte que le prochain projet de budget du Secrétaire**

<sup>13</sup> Pour les véhicules, la dotation demandée a été portée d'un niveau supérieur de 8,2 % au ratio standard en 2016 à un niveau supérieur de 16 % à celui-ci en 2017 puis à un niveau de 20 % supérieur au ratio standard en 2018. S'agissant du matériel informatique, y compris le matériel de rechange, la dotation proposée a également augmenté : elle a été portée d'un niveau supérieur de 1 % au ratio standard en 2016 à un niveau supérieur de 5 % à celui-ci en 2017, et à un niveau supérieur de plus de 8,6 % à ce ratio en 2018.

**général comportera des renseignements sur l'examen et les ajustements à entreprendre en vue d'aligner les dotations sur les coefficients standard.**

37. Le Comité consultatif a souligné à maintes reprises qu'il fallait établir des directives cohérentes concernant les dotations en véhicules des missions politiques spéciales établies dans des lieux d'affectation famille autorisée et a déjà demandé que des précisions soient données à cet égard, en vain (voir [A/72/7/Add.10](#), par.46, [A/71/595](#), par. 35, et [A/70/7/Add.10](#), par. 24). Le Comité note l'absence d'informations détaillées sur la question dans le projet de budget pour 2019, à l'exception de ce qui est indiqué au paragraphe 57 du rapport principal du Secrétaire général, à savoir que, depuis 2016, des mesures relatives à la détention et à l'utilisation des véhicules dans les lieux d'affectation famille autorisée sont mises en place afin d'aider les missions à y rationaliser les besoins en la matière. **Le Comité rappelle que des directives cohérentes relatives aux dotations en véhicules des missions politiques spéciales établies dans les lieux d'affectation famille autorisée devraient être établies et que des informations détaillées, ventilées par mission, devraient être communiquées dans les projets de budget pour 2020.**

38. Pour ce qui est de la comptabilisation en pertes et de l'acquisition de véhicules, le Secrétaire général indique qu'afin d'assurer un meilleur suivi et un meilleur contrôle des stocks, notamment pour ce qui est de la comptabilisation en pertes de véhicules aux fins de leur remplacement, une approche de centralisation a été adoptée, qui nécessite que les demandes d'achat de véhicules légers de transport de passagers soient examinées par le Département de l'appui aux missions ([A/73/352](#) et [A/73/352/Corr.1](#), par. 56). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, d'après les règles énoncées dans le Manuel des coûts et coefficients standard depuis 2016, les critères régissant la comptabilisation en pertes de véhicules ont été révisés : pour pouvoir être comptabilisé en pertes un véhicule doit avoir servi pendant sept ans et afficher 180 000 miles au compteur, alors qu'auparavant une seule de ces conditions suffisait.

39. Le Comité consultatif a également été informé, en réponses à sa demande de précisions, qu'un montant de 1,2 millions de dollars a été demandé en vue de l'acquisition en 2019 de véhicules pour quatre missions (voir tableau 6 ci-dessous). Au cours de son examen du projet de budget de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions à ce sujet, que la MANUI avait recensé 14 véhicules blindés excédentaires, dont 6 avaient été transférés à l'Équipe (voir [A/73/498/Add.6](#), par. 19). **En conséquence, le Comité demande que des informations plus détaillées sur la question de savoir si les autres véhicules blindés excédentaires pourraient être transférés à d'autres missions qui en ont besoin, notamment le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et la MANUSOM, soient communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.**

Tableau 6

**Ressources demandées pour l'acquisition de véhicules en 2019**

	<i>Achat de véhicules proposé en 2019</i>	<i>Coûts</i>
<b>Groupe thématique I</b>		
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	2 véhicules blindés	242 000

<i>Achat de véhicules proposé en 2019</i>		<i>Coûts</i>
<b>Groupe thématique III</b>		
MANUSOM	6 véhicules blindés	729 000
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	1 berline légère	17 200
<b>MANUI</b>	<b>11 véhicules 4 × 4 moyens tous usages (break)</b>	<b>211 800</b>
<b>Total</b>		<b>1 200 000</b>

40. S'agissant du programme de transformation du parc automobile mentionné au paragraphe 59 du rapport principal du Secrétaire général, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé que conformément aux objectifs que s'est fixés l'Organisation dans le domaine de l'environnement à l'horizon 2020, le Département de l'appui aux missions avait adopté de nouvelles mesures visant à réduire l'impact écologique des moyens de transport tout en cherchant à élaborer une stratégie qui pourrait à terme transformer la composition globale du parc de véhicules. Cet examen de la composante véhicules légers de transport de passagers vise à ajuster la taille des parcs actuellement actifs des missions, et le Département, en concertation avec les parties prenantes, étudie la possibilité de recourir à d'autres types de moyens de transport qui présentent un meilleur rapport coût-efficacité et soient plus économes en carburant en substitution des véhicules légers de transport de passagers (véhicules de type 4 x 4). Un examen est actuellement en cours dans les missions politiques spéciales et risque d'aboutir à des réductions supplémentaires.

41. Le Comité consultatif rappelle que cela fait quelques années que le Département évoque ces efforts. Par exemple, le Comité avait été informé en 2015 des efforts visant à remplacer une partie du parc de véhicules légers de transport de passagers (véhicules 4 x 4) par des berlines et des véhicules polyvalents (véhicules 4 x 2) et de l'entrée en vigueur à l'échelle mondiale d'un nouveau contrat-cadre pour la fourniture de ce type de véhicules en mai 2015<sup>14</sup>. Plus récemment, il avait également été informé que plusieurs de ces nouveaux contrats-cadres avaient été mis en place pour permettre aux missions de remplacer leurs véhicules à l'avenir. En outre, s'agissant du système électronique de gestion du parc et de localisation des véhicules qui devait bientôt être mis en service, le Comité a été informé que le Département finalisait la conclusion d'un contrat concernant le système de localisation (voir [A/72/789](#), par. 44). **Le Comité s'est félicité des mesures prises pour améliorer la gestion des parcs de véhicules dans les missions de maintien de la paix (ibid., par. 45). Il compte que les futurs rapports du Secrétaire général contiendront des informations détaillées sur l'incidence des examens en cours, ainsi que sur les avantages et les gains d'efficacité qui découlent de ces initiatives, y compris les effets de l'ajustement des coefficients standard.**

<sup>14</sup> Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué qu'une étude menée par le Département avait montré qu'il serait possible de remplacer jusqu'à 18 % du parc de véhicules par des berlines de type 4 x 2. Par la suite et à l'issue du réexamen des besoins et de l'évaluation des propositions d'achat, un nouveau contrat-cadre global prendrait effet en mai 2015 et serait exécuté par étapes mission par mission (voir [A/69/839](#), par. 158 et [A/70/742](#), par. 159 et 160).

### III. Observations et recommandations générales

#### Structure et présentation du budget

42. Le Comité consultatif accueille avec satisfaction les efforts qui continuent d'être faits pour améliorer la structure et la présentation des projets de budget des missions politiques spéciales, y compris la rationalisation du rapport principal du Secrétaire général, ainsi que l'amélioration de la présentation de son annexe VIII (voir par. 45 ci-dessous) et des tableaux 7, 8, 10 et 11, les ressources financières étant présentées dans l'ordre chronologique, comme suite aux observations et recommandations qu'il avait formulées précédemment (voir [A/72/7/Add.10](#), par. 51). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général continuera de déployer des efforts pour améliorer la présentation des informations dans ses prochains rapports.**

43. Par ailleurs, le Comité consultatif est d'avis que les ressources financières et humaines nécessaires au titre des technologies de l'information et de la communication devraient également être indiquées en complément d'information pour chaque groupe thématique, le cas échéant (voir annexe IV ci-dessous).

44. En ce qui concerne la classification budgétaire, le Comité consultatif note que c'est la même présentation que pour les budgets des opérations de maintien de la paix pour 2018/19 qui a été suivie pour les projets de budget des missions politiques spéciales pour 2019 en ce qui concerne la rubrique et les sous-rubriques (voir [A/72/7/Add.48](#), annexe I, et document complémentaire au budget de 2019). Le Comité rappelle que, lors de son examen du budget du maintien de la paix de 2017/18, le Secrétaire général avait indiqué que la mise en service d'Umoja avait donné au Secrétariat l'occasion d'examiner la présentation des rapports et des données budgétaires, d'affiner la nomenclature et de mettre à jour les regroupements de dépenses. Le Comité avait alors fait observer qu'il serait peut-être nécessaire d'apporter d'autres éclaircissements sur les dépenses imputées à certaines sous-rubriques budgétaires, tels les services d'architecture et de démolition à la rubrique Installations et infrastructures ([A/71/836](#), par. 49). Le Comité est d'avis qu'il convient de continuer de ventiler les montants sous la nouvelle sous-rubrique Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien du document complémentaire.

#### Services d'appui fournis par le Siège aux missions politiques spéciales

45. Le Comité consultatif observe que des améliorations ont été apportées à l'annexe VIII du rapport principal du Secrétaire général ([A/73/352](#) et [A/73/352/Corr.1](#)), qui inclut des informations récapitulatives sur les postes d'appui, au Siège, qui sont financés à partir des budgets des missions politiques spéciales approuvés pour 2018 et proposés pour 2019, avec les titres fonctionnels des postes approuvés pour les départements du Siège au titre des différentes missions et les changements proposés pour 2019, comme il l'avait demandé dans ses précédents rapports (voir [A/72/7/Add.10](#), par. 53 et [A/71/281](#), par. 51). Au total, 39 postes de ce type sont proposés pour 2019, contre 36 approuvés pour 2018. Les trois nouveaux postes proposés pour 2019 sont répartis comme suit : a) Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour Yémen (un poste P-4 de spécialiste des questions politiques au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix) ; et b) Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (un poste P-4 de spécialiste des questions politiques au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et un poste P-3 de spécialiste des programmes et de la planification au Département de l'appui opérationnel) ([A/73/352](#) et [A/73/352/Corr.1](#), par. 68).

46. Le Comité consultatif compte que des informations consolidées sur les postes d'appui existant au Siège continueront d'être fournies dans les futurs projets de budget. Il considère également que les postes d'appui qui existent au Siège devraient faire l'objet d'un examen annuel qui permettrait d'ajuster les capacités en fonction de l'évolution du mandat des missions (voir [A/72/7/Add.10](#), par. 53).

47. On trouve à l'annexe II du rapport principal du Secrétaire général des informations sur les départements chefs de file qui fourniraient un appui aux missions politiques spéciales en 2019. Aux paragraphes 69 et 70 du rapport, des informations sont données sur l'appui fonctionnel et administratif fourni aux missions en 2018, ainsi que sur les rôles respectifs des départements compétents du Siège en 2019 à la suite des réformes des dispositifs de paix et de sécurité et de gestion. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'avec la création des nouveaux Départements issus des réformes, les structures du Siège seraient alignées de manière à mieux appuyer les missions politiques spéciales, efficacement et de façon plus réactive, ce qui permettrait d'éliminer les doubles emplois et les chevauchements de fonctions.

48. Le Comité consultatif rappelle que, lors de l'examen du projet de réforme du dispositif de paix et de sécurité, il avait déploré le manque d'informations sur les gains d'efficacité et d'efficience que pouvait laisser espérer le projet de réforme (voir [A/72/859](#), par. 8 et 41). En conséquence, le Comité compte que le Secrétaire général fournira des informations détaillées sur les améliorations apportées à l'appui fourni par le Siège aux missions politiques spéciales dans les futurs projets de budget.

#### **Services fournis par le Bureau d'appui commun de Koweït et par le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)**

##### *Contexte et faits nouveaux*

49. Le Comité consultatif rappelle que le Koweït sert de centre administratif et logistique à la MANUI depuis sa création en 2003 et qu'en 2010, le Secrétaire général a décidé de transférer une partie des membres du personnel d'appui à la MANUA recrutés sur le plan international au bureau de la MANUI au Koweït (partage des locaux). Il avait indiqué à l'époque que le surcoût pour la MANUI serait négligeable car ces locaux étaient fournis à titre gracieux par le Gouvernement koweïtien (voir [A/65/328/Add.5](#), par. 8 et [A/72/371](#), par. 71). Dans sa résolution [65/291](#), l'Assemblée générale a noté que le Secrétaire général comptait créer un bureau d'appui au Koweït pour la MANUA et elle l'a prié d'étudier les possibilités de partage des coûts entre la MANUA et la MANUI. Le Comité rappelle en outre que lorsque le Bureau d'appui commun de la MANUI et de la MANUA au Koweït a été créé en décembre 2012 pour couvrir certaines fonctions d'appui, les deux missions ont gardé, en parallèle, des bureaux d'appui distincts au Koweït. Le Secrétaire général indique qu'en 2019, la MANUI continuera de maintenir des fonctions autonomes au Koweït, tandis que la MANUA y réduira sa présence pour la limiter aux seules fonctions communes. Dans un cadre autre que celui du Bureau d'appui commun, la MANUI et la MANUA se partagent d'autres fonctions au Koweït, notamment dans les domaines de l'audit, de la déontologie et de la discipline ([A/73/352](#) et [A/73/352/Corr.1](#), par. 45). Le Comité a formulé dans son rapport correspondant des observations et des recommandations concernant les effectifs nécessaires pour 2019 pour le Groupe intégré déontologie et discipline (voir [A/73/498/Add.5](#), par. 14).

50. Les services et les accords de partage des coûts en vigueur au Koweït sont actuellement les suivants :

a) En dehors du cadre des services partagés, la MANUI, en raison de son histoire et de l'importance comparative de ses moyens, assure, en tant qu'entité de rattachement, un appui à l'ensemble du personnel déployé au Koweït (voir [A/73/352](#) et [A/73/352/Corr.1](#), par. 45). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MANUI et la MANUA avaient conclu un mémorandum d'accord concernant le partage des coûts des services fournis par la MANUI au Koweït, compte tenu des dépenses engagées par la MANUI (notamment pour les services collectifs de distribution, les services d'entretien, les transports, les communications et l'informatique et les services contractuels de sécurité), sur la base du prorata, en fonction du nombre de fonctionnaires de chaque entité au lieu d'affectation ;

b) En ce qui concerne le Bureau d'appui commun de Koweït, le Comité consultatif a appris, après avoir demandé des précisions, que pour le personnel en poste au Bureau d'appui, la MANUA et la MANUI partageaient les frais à moitié. Le Comité avait été précédemment informé que le Bureau d'appui n'aurait pas un budget distinct et resterait une unité rattachée à la fois à la MANUA et à la MANUI, dont les dépenses seraient couvertes par les contributions mises en recouvrement pour le financement des deux missions et que ses moyens seraient modulés en fonction des besoins des deux missions (voir [A/66/7/Add.12](#), par. 205 et [A/68/7/Add.10](#) et [A/68/7/Add.10/Corr.1](#), par. 37). Le Bureau d'appui commun fournit dans les limites de ses ressources des services d'appui à deux autres missions (Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen) depuis 2012 et 2013 (voir [A/69/628](#), par. 54 et 55).

51. Le Comité consultatif rappelle que le 1<sup>er</sup> novembre 2016, conformément à un arrangement provisoire mis en place en attendant que l'Assemblée générale examine la question du dispositif de prestation de services centralisée du Secrétariat, le Secrétaire général a regroupé dans deux centres le traitement de la paie et que depuis lors : a) les états de paie du personnel recruté sur le plan national et du personnel en tenue pour les missions basées en Afrique sont traités par le Centre de services régional d'Entebbe ; et b) ceux du personnel de toutes les autres missions le sont par le Bureau d'appui commun de Koweït (voir [A/72/7/Add.10](#), par. 57 et 58 et [A/71/595](#) par. 53 et 54). Le Comité ne s'est pas opposé à l'utilisation des deux centres à titre d'arrangement provisoire en attendant que l'Assemblée examine la question du dispositif de prestation de services centralisée du Secrétariat, mais il a rappelé que toute modification du dispositif actuel et futur de prestation de services devait être approuvée par l'Assemblée générale, conformément à la résolution [70/248](#) de celle-ci (voir [A/72/7/Add.10](#), par. 58 et [A/71/281](#), par. 51).

*Nouvelles propositions concernant le Bureau d'appui commun de Koweït et le Centre de services régional d'Entebbe*

52. Dans les projets de budget des missions politiques spéciales pour 2019, le Secrétaire général a présenté deux nouvelles propositions concernant la prestation de services et les modalités de financement du Bureau d'appui conjoint et du Centre régional de services d'Entebbe pour 2019 (voir aussi par. 51 ci-dessus) :

a) Redistribuer les postes actuellement financés par la MANUA et la MANUI en supprimant 11 postes au total à la MANUA (5 postes) et à la MANUI (6 postes), et en créant 9 postes au total dans les trois autres missions auxquelles le Bureau commun d'appui de Koweït fournit des services (le Bureau de l'Envoyé spécial pour la Syrie, le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Yémen et l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du

Levant à répondre de ses crimes, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale n'étant pas compris) (voir par.50 b) ci-dessus). Cette redistribution donnerait lieu à une réduction nette de deux postes au Bureau commun d'appui (A/73/352 et A/73/352/Corr.1, par.41 et 43 et tableaux 1 et 2) ;

b) En attendant qu'un dispositif de prestation de services centralisée soit approuvé et mis en place, élargir les services offerts par le Centre de services régional à l'ensemble des missions politiques spéciales basées en Afrique, parmi lesquelles le BINUGBIS, la MANUL, l'UNOWAS et l'équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria, en plus des six missions politiques spéciales dont il s'occupe<sup>15</sup> et des huit opérations de maintien de la paix en Afrique, ainsi que du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Il est donc proposé de supprimer au total huit postes dans quatre missions à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et d'inscrire au total sept nouveaux postes au projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe pour 2019/20 (voir A/73/352 et A/73/352/Corr.1, par. 46 à 48 ; pour plus de détails, voir A/73/498/Add.3, par. 10 à 13 et tableau au paragraphe 12).

53. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les propositions relatives au Centre régional de services d'Entebbe ne venaient pas remettre en question la possibilité de créer des centres mondiaux de services partagés dans le contexte des propositions que pourrait faire le Secrétaire général en ce qui concerne le dispositif de prestation de services centralisée. Après en avoir fait la demande, le Comité a obtenu un tableau récapitulatif des services fournis en 2018 aux missions politiques spéciales et aux opérations de maintien de la paix par le Bureau d'appui commun de Koweït, le Centre de services régional d'Entebbe et le Centre de services mondial de Brindisi (Italie) (voir annexe III).

54. Le Comité consultatif a examiné, au fil des ans, la question du Bureau d'appui commun de Koweït, en déplorant qu'aucune étude de viabilité, assortie d'une analyse coûts-avantages vérifiée en toute indépendance, n'ait été soumise à l'Assemblée générale pour approbation (voir A/72/7/Add.10, par. 55 ; A/70/7/Add.10, par. 58 ; A/69/628, par. 56 ; et A/68/7/Add.10/Corr.1, par. 38). Le Comité a aussi dit qu'il comptait que dans sa proposition relative au dispositif de prestation de services centralisée, le Secrétaire général tiendrait compte de la demande qu'il lui avait déjà faite et qui avait été approuvée par l'Assemblée Générale dans sa résolution 68/247 A, en présentant une analyse de l'ensemble des coûts et avantages, à la fois qualitatifs et quantitatifs, du Bureau d'appui (voir A/72/7/Add.10, par.55 et A/71/595, par. 55). Par ailleurs, le Comité a souligné que le Bureau d'appui avait été créé par le Département de l'appui aux missions en réponse aux problèmes de sécurité rencontrés en Iraq et Afghanistan et que le Département avait ensuite décidé d'étendre ses activités à d'autres missions (voir également par. 49 à 51 ci-dessus). **Le Comité consultatif continue donc de considérer que le Bureau d'appui commun de Koweït n'est pas un centre de services partagés approuvé par l'Assemblée (voir A/72/7/Add.10, par. 56).**

55. **Le Comité consultatif rappelle à nouveau que, bien qu'il ne s'oppose pas aux propositions faites pour 2019 (voir par. 52 a) et b) ci-dessus), toute modification du dispositif actuel et futur de prestation de services doit être approuvée par l'Assemblée générale, conformément à la résolution 70/248 de celle-ci (voir A/72/7/Add.10, par. 58 et A/71/595, par. 55).**

<sup>15</sup> Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, MANUSOM et Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

### Nationalisation des postes

56. Le Comité consultatif a noté que le nombre de postes soumis à recrutement international transformés en postes soumis à recrutement national ces dernières années par les missions politiques spéciales avait tendance à baisser ([A/72/7/Add.10](#), par. 59). Alors que 12 postes soumis à recrutement international avaient été transformés en postes soumis à recrutement national en 2016 [7 postes à la MANUL, 4 à la MANUI et 1 au BINUGBIS], cela n'avait été le cas que pour un poste en 2017 (à la MANUI) et deux en 2018 (à la MANUL et à la MANUI), un nouveau poste d'administrateur ou d'administratrice recruté(e) sur le plan international ayant également été créé à la MANUA. Le Comité note que dans son rapport, le Secrétaire général a proposé de transformer en postes soumis à recrutement national cinq postes soumis à recrutement international [1 poste à la MANUL, 1 à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et 3 à la MANUI] (voir [A/73/352](#) et [A/73/352/Corr.1](#), par.51). Le Comité a demandé des explications et appris qu'il pouvait s'avérer difficile de trouver des candidats qualifiés dans le pays hôte ou dans certaines régions des pays considérés, en particulier durant les phases de conflit ou d'après-conflit.

**57. Tout en reconnaissant que les conditions de sécurité et d'autres facteurs peuvent limiter les possibilités de transformer certains postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, le Comité consultatif regrette que l'application des résolutions 61/276 et 66/264 de l'Assemblée générale n'ait pas avancé et demande de nouveau au Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les résolutions soient bien appliquées (voir [A/72/7/Add.10](#), par. 59 et [A/71/595](#), par. 43).**

### Questions diverses

#### *Principaux indicateurs de succès*

58. S'agissant de la définition d'indicateurs de succès pour les différentes missions, le Comité consultatif avait fait dans ses rapports des observations pour certaines d'entre elles (voir [A/73/498/Add.1](#), par. 33 ; [A/73/498/Add.3](#), par. 42 et [A/73/498/Add.5](#), par. 8). **Le Comité consultatif indique de nouveau qu'à son avis, il est possible d'améliorer certains indicateurs de succès pour qu'ils rendent mieux compte des résultats que les différentes entités des Nations Unies pourraient raisonnablement obtenir et des activités pour lesquelles on pourrait leur demander des comptes.**

## IV. Recommandation sur les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre

59. Les projets de budget proposés par le Secrétaire général pour les 37 missions politiques spéciales pour 2019, sur lesquels l'Assemblée générale doit se prononcer, sont présentés aux alinéas a) et b) du paragraphe 85 du rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ([A/73/352](#) et [A/73/352/Corr.1](#)).

**60. Le Comité consultatif note que, compte tenu de la fin du mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée (voir par. 4 ci-dessus), les prévisions de dépenses pour 2019 présentées à l'Assemblée générale pour examen concernent désormais 36 des missions politiques spéciales répertoriées au tableau 10 du rapport principal du Secrétaire général. En ce qui concerne les prévisions de dépenses des 36 missions politiques spéciales pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier**

au 31 décembre 2019 et la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice 2018/19, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les crédits demandés par le Secrétaire général, sous réserve des observations et recommandations qu'il a faites dans le présent rapport et dans ses rapports connexes<sup>2</sup>. Le Comité demande que le montant révisé soit porté à la connaissance de l'Assemblée générale au moment où elle examinera les propositions du Secrétaire général.

## Annexe I\*

## Récapitulatif des montants à imputer sur les ressources demandées au titre des missions politiques spéciales pour 2018-2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

<b>a) Crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019</b>	<b>1 109 612,9</b>
Montants approuvés par l'Assemblée générale pour 2018 :	
Résolution <a href="#">72/262 A</a>	510 030,7
Résolution <a href="#">72/262 C</a>	123 490,9
<b>b) Total</b>	<b>633 521,6<sup>a</sup></b>
<b>c) Solde non distribué des ressources prévues au titre des missions politiques spéciales</b>	<b>476 091,3</b>
Montants qu'il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver pour 2019 :	
Groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général ( <a href="#">A/73/352/Add.1</a> )	55 900,9
Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes ( <a href="#">A/73/352/Add.2</a> et <a href="#">A/73/352/Add.2/Corr.1</a> , et <a href="#">A/73/352/Add.6</a> , <a href="#">A/73/352/Add.6/Corr.1</a> et <a href="#">A/73/352/Add.6/Corr.2</a> ) <sup>b</sup>	57 200,5
Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions ( <a href="#">A/73/352/Add.3</a> )	302 315,0
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan ( <a href="#">A/73/352/Add.4</a> )	141 499,3
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ( <a href="#">A/73/352/Add.5</a> )	105 775,7
Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) [résolution <a href="#">72/286</a> de l'Assemblée générale, par. 10 c)]	595,5
<b>d) Total</b>	<b>663 286,9</b>
<b>e) Montant à financer au moyen de crédits supplémentaires (e = d - c)</b>	<b>187 195,6</b>
<b>f) Montant estimatif du dépassement de crédits de 2018</b>	<b>6 810,0</b>
<b>g) Montant à financer au moyen de crédits supplémentaires, compte tenu du montant estimatif du dépassement de crédits de 2018 (déduction faite des contributions du personnel) (g = e + f)</b>	<b>194 005,6</b>

<sup>a</sup> Le montant de 635 384 100 dollars des crédits ouverts pour 2018 comprend : a) un montant de 633 521 600 dollars approuvé conformément aux dispositions des résolutions [72/262 A](#) et [C](#) de l'Assemblée générale relatives aux missions politiques spéciales ; b) un montant de 1 862 500 dollars approuvé compte tenu des incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2017 (voir résolution [72/262 A](#), sect. VII).

<sup>b</sup> Le montant relatif au groupe thématique II ne comprend pas les ressources demandées pour le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée.

## Annexe II\*

## Récapitulatif des ressources nécessaires, par grande rubrique de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation	
	Crédits ouverts <sup>a</sup>	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total des ressources demandées	Dépenses non renouvelables	2019/2018 Augmentation/ (diminution)	Total net pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
<b>I. Militaires et personnel de police</b>							
1. Observateurs militaires	4 449,1	4 477,9	28,8	4 353,6	—	(95,5)	4 382,4
2. Contingents	28 094,4	27 747,6	(346,8)	25 376,9	—	(2 717,5)	25 030,1
3. Police des Nations Unies	1 109,6	1 076,1	(33,5)	509,4	—	(600,2)	475,9
<b>Total partiel</b>	<b>33 653,1</b>	<b>33 301,6</b>	<b>(351,5)</b>	<b>30 239,9</b>	<b>—</b>	<b>(3 413,2)</b>	<b>29 888,4</b>
<b>II. Personnel civil</b>							
1. Personnel recruté sur le plan international	253 420,7	275 139,3	21 718,6	291 537,1	—	38 116,4	313 255,7
2. Personnel recruté sur le plan national	80 810,0	89 291,5	8 481,5	77 423,6	—	(3 386,4)	85 905,1
3. Volontaires des Nations Unies	7 164,5	8 076,0	911,5	8 204,2	—	1 039,7	9 115,7
4. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 480,7	1 869,0	388,3	—	—	(1 480,7)	388,3
5. Personnel fourni par des gouvernements	1 019,4	1 105,6	86,2	1 664,2	—	644,8	1 750,4
<b>Total partiel</b>	<b>343 895,3</b>	<b>375 481,4</b>	<b>31 586,1</b>	<b>378 829,1</b>	<b>—</b>	<b>34 933,8</b>	<b>410 415,2</b>
<b>III. Dépenses opérationnelles</b>							
1. Experts	11 975,9	11 798,5	(177,4)	12 609,1	—	633,2	12 431,7
2. Consultants et services de consultants	3 746,0	4 553,6	807,6	4 400,4	—	654,4	5 208,0
3. Voyages	19 257,9	21 662,4	2 404,5	19 087,2	—	(170,7)	21 491,7
4. Installations et infrastructures	106 320,1	93 503,2	(12 816,9)	107 969,5	10 845,0	1 649,4	95 152,6
5. Transports terrestres	9 837,7	9 530,7	(307,0)	9 056,5	1 143,0	(781,2)	8 749,5
6. Opérations aériennes	42 546,2	37 451,1	(5 095,1)	37 413,6	92,8	(5 132,6)	32 318,5
7. Opérations maritimes ou fluviales	415,9	408,3	(7,6)	567,4	—	151,5	559,8
8. Communications et informatique	39 691,6	32 400,0	(7 291,6)	39 118,1	4 906,7	(573,5)	31 826,5
9. Santé	4 469,5	3 618,9	(850,6)	3 840,9	120,7	(628,6)	2 990,3

\* Version révisée du tableau 11 du rapport principal du Secrétaire général (A/73/352 et A/73/352/Corr.1).

Catégorie de dépenses	2018			2019		Variation	
	Crédits ouverts <sup>a</sup>	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total des ressources demandées	Dépenses non renouvelables	2019/2018 Augmentation/ (diminution)	Total net pour 2019
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (4) - (1)	(7) = (4) + (3)
10. Fournitures, services et matériel divers	16 702,2	15 530,5	(1 171,7)	19 559,7	895,6	2 857,5	18 388,0
<b>Total partiel</b>	<b>254 963,0</b>	<b>230 457,2</b>	<b>(24 505,8)</b>	<b>253 622,4</b>	<b>18 003,8</b>	<b>(1 340,6)</b>	<b>229 116,6</b>
<b>Total net</b>	<b>632 511,4</b>	<b>639 240,2</b>	<b>6 728,8</b>	<b>662 691,4</b>	<b>18 003,8</b>	<b>30 180,0</b>	<b>669 420,2</b>
<b>Missions non reconduites<sup>b</sup></b>	<b>2 185,8</b>	<b>2 267,0</b>	<b>81,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(2 185,8)</b>	<b>81,2</b>
Ressources correspondant à la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional	686,9	686,9	–	595,5	–	(91,4)	595,5
<b>Total</b>	<b>635 384,1</b>	<b>642 194,1</b>	<b>6 810,0</b>	<b>663 286,9</b>	<b>18 003,8</b>	<b>27 902,8</b>	<b>670 096,9</b>

<sup>a</sup> Le montant de 635 384 100 dollars des crédits ouverts pour 2018 comprend : a) un montant de 633 521 600 dollars approuvé conformément aux dispositions des résolutions 72/262 A et C de l'Assemblée générale relatives aux missions politiques spéciales ; b) un montant de 1 862 500 dollars approuvé compte tenu des incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2017 (voir résolution 72/262 A, sect. VII).

<sup>b</sup> Parmi les missions pour lesquelles des ressources ont été approuvées en 2018 mais qui ne seront pas reconduites en 2019 figure le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée.

## Annexe III

**Récapitulatif des services d'appui fournis en 2018  
aux missions politiques spéciales et aux opérations  
de maintien de la paix par le Bureau d'appui  
commun de Koweït, le Centre de services régional  
d'Entebbe et la Base de soutien logistique de Brindisi**

<i>Entité</i>	<i>Services de trésorerie</i>	<i>Services relatifs aux ressources humaines</i>	<i>Entités bénéficiaires</i>
<b>Centre de services régional d'Entebbe</b>	Paiement des prestataires de services	Contrôle des arrivées et des départs	Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, MANUSOM, Envoyé spécial du Secrétaire Général pour la région des Grands Lacs, BRENUAC, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, BNUUA, MONUSCO, MINUSS, MINUSCA, MINUSMA, MINUAD, FISNUA, BANUS et MINURSO
	Demandes de remboursement des frais de voyage et relevés de dépenses	Administration des avantages et prestations	
	Gestion de la trésorerie	Administration des consultants et vacataires	
	Comptabilité et information financière	Services relatifs aux voyages	
	Attribution des fonctions dans Umoja	Envoi des effets personnels (pour toutes les catégories de personnel)	
	Traitements et indemnités		
<b>Centre de services régional d'Entebbe</b>	Traitements et indemnités	Traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études et d'avances	BINUGBIS, MANUL, UNOWAS et CMCN
<b>Bureau d'appui commun de Koweït</b>	Paiement des prestataires de services	Contrôle des arrivées et des départs	MANUA, MANUI, Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie
	Demandes de remboursement des frais de voyage et relevés de dépenses	Administration des avantages et prestations	
	Gestion de la trésorerie	Administration des consultants et vacataires	
	Comptabilité et information financière	Services relatifs aux voyages	
	Attribution des fonctions dans Umoja	Envoi des effets personnels (pour toutes les catégories de personnel)	
	Traitements et indemnités		

<i>Entité</i>	<i>Services de trésorerie</i>	<i>Services relatifs aux ressources humaines</i>	<i>Entités bénéficiaires</i>
<b>Bureau d'appui commun de Koweït</b>	Traitements et indemnités	Traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études et d'avances	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour Chypre, UNMOGIP, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, ONUST, FINUL, FNUOD, UNFICYP, MINUK, MINUJUSTH et Base de soutien logistique de Brindisi
<b>Base de soutien logistique de Brindisi</b>	Ensemble des services de trésorerie et des services relatifs et aux ressources humaines		MANUL (mission politique spéciale), du fait de l'hébergement, par le Centre de services mondial de membres du personnel de la Mission
<b>Base de soutien logistique de Brindisi</b>	Services d'achat, par l'intermédiaire du service intégré d'appui aux activités d'achat des missions		UNOWAS et BRENUAC

*Abréviations* : BANUS : Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie ; BINUGBIS : Bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau ; BNUUA : Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ; BRENUAC : Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ; CMCN : Commission mixte Cameroun-Nigéria ; FINUL : Force intérimaire des Nations Unies au Liban ; FISNUA : Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei ; FNUOD : Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant ; MANUA : Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan ; MANUI : Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ; MANUL : Mission d'appui des Nations Unies en Libye ; MANUSOM : Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ; MINUAD : Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ; MINUJUSTH : Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti ; MINUK : Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo ; MINURSO : Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental ; MINUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ; MINUSS : Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; ONUST : Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ; UNFICYP : Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre ; UNMOGIP : Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan ; UNOWAS : Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

## Annexe IV

### Récapitulatif des crédits approuvés pour 2018 et proposés pour 2019 au titre des communications et de l'informatique

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Nombre de postes liés aux communications et à l'informatique		Moyen informatique et moyen de communications	
	Effectif approuvé pour 2018	Effectif proposé pour 2019	Montant approuvé pour 2018	Montant proposé pour 2019
<b>Groupe thématique I</b>				
<b>Envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général</b>				
Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour Chypre	–	–	88,9	97,0
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	–	–	40,7	37,2
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	–	–	7,1	10,1
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	–	–	15,3	10,4
Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	–	–	33,4	33,4
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	2 AL	2 AL	540,8	490,1
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	–	–	51,8	51,1
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	–	–	192,2	208,6
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	5 postes : 1 P-4, 2 SM et 2 AL	5 postes : 1 P-4, 2 SM et 2 AL	467,9	518,2
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi	1 SM	1 SM	669,7	604,7
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	–	–	45,6	18,0
<b>Groupe thématique II</b>				
<b>Équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes</b>				
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	–	–	68,2	58,2
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	–	–	32,9	37,8
Groupe d'experts sur le Soudan	–	–	33,8	37,3
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	–	–	295,1	152,7
Groupe d'experts sur la Libye	–	–	45,6	45,9
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	–	–	39,3	38,8
Groupe d'experts sur le Yémen	–	–	40,9	53,0
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	–	–	34,9	38,4

	Nombre de postes liés aux communications et à l'informatique		Moyen informatique et moyen de communications	
	Effectif approuvé pour 2018	Effectif proposé pour 2019	Montant approuvé pour 2018	Montant proposé pour 2019
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	–	–	219,8	219,8
Bureau du Médiateur du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1904 (2009)	–	–	22,4	23,1
Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	–	–	55,8	43,5
Groupe d'experts sur le Mali	–	–	37,7	41,6
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération des armes de destruction massive	–	–	89,1	89,1
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	–	–	229,2	223,7
Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	–	2 SM et 1 VNU		4 231,3
<b>Groupe thématique III</b>				
<b>Bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions</b>				
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	1 SM et 2 AL	1 SM et 2 AL	675,9	694,7
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	3 SM et 1 AL	3 SM et 1 AL	1 215,2	1 253,2
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	–	–	7 744,6	7 747,6
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	1 SM et 2 AL	1 SM et 2 AL	362,7	332,6
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	–	–	335,9	322,5
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	2 AL	2 AL	276,5	276,5
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	1 SM et 2 AL	1 SM et 2 AL	458,6	472,4
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	9 postes : 5 SM et 4 AL	9 postes : 5 SM et 4 AL	4 120,2	2 910,2
Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	–	14 postes : 1 P-4, 4 SM, 1 AN et 8 AL	10 350,5	5 609,2
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	61 postes : 1 P-4, 14 SM, 11 AN, 29 AL et 6 VNU	60 postes : 1 P-4, 14 SM, 11 AN, 28 AL et 6 VNU	5 751,8	7 116,8
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	45 postes : 1 P-4, 2 P-3, 11 SM, 3 AN, 28 AL	45 postes : 1 P-4, 2 P-3, 11 SM, 2 AN, 29 AL	5 072,8	5 078,6

*Abbreviations* : AL : agent local ; AN : administrateur recruté sur le plan national ; SM : agent du Service mobile ; VNU : Volontaires des Nations Unies.